



MAIRIE
69870 POÛLE -LES ECHARMEAUX
Tél : 04.74.03.64.48- Fax : 04 74 03 68 71

Conseil du 23 février 2018 à 20 h 30

Présents : BASSY Jean-Marc, CARRET Monique, CHAMPALE Aymeric, CODELLO Raphaël, COULEUR Joëlle, DÉAL Nicolas, DESMONCEAUX Jean-Marc, FLÈCHE Colette, HOFFMANN Vincent, LABROSSE Bernadette, PETIT Isabelle, TRONCY Jean-Marc, VIGNE Muriel.

Absents : BÉROUJON Jean-Baptiste, pouvoir à CHAMPALE Aymeric
FIMBEL Anne, pouvoir à LABROSSE Bernadette

Secrétaire de séance : FLÈCHE Colette

Compte rendu du conseil du 19 janvier 2017 : une erreur à corriger concernant la délibération des modifications des statuts de la COR : **14 voix pour et 1 voix contre.**

Délibérations :

Partage commune/CCAS pour concession

La loi n° 96-142 du 21 février 1996 a abrogé explicitement la disposition prévoyant la répartition du produit des concessions funéraires à hauteur d'un tiers au bénéfice du centre communal d'action sociale. Dès lors, en l'état actuel du droit, le reversement d'un tiers, ou autre quote-part, du produit des concessions funéraires au centre communal d'action sociale constitue une simple faculté pour les communes.

Le conseil décide avec **15 voix pour** de ne pas renouveler cette répartition et donc d'attribuer le produit des concessions au budget communal.

Rétrocession concession cimetières le Bourg et Lafont

Lorsqu'un concessionnaire rétrocède sa concession à la commune avant l'échéance du bail, il y a lieu de définir si la commune souhaite rembourser la somme en fonction du nombre d'années restant ou ne souhaite rien rembourser (sachant que la part attribuée au CCAS jusqu'à maintenant est de toute façon acquise).

Le conseil décide de ne pas rembourser cette somme éventuelle en cas de rétrocession **13 voix contre le remboursement, 1 voix pour et 1 abstention.**

Convention Réveil de la Montagne

Mise à disposition du rez-de-chaussée et du premier étage pour répétitions moyennant une somme de 140 € par an. Après lecture de la convention et débat, le conseil décide avec **9 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre**, d'accepter cette convention.

Les conseillers concernés et leur pouvoir ne participent pas au débat et ne votent pas.

Convention Amicale des sapeurs-pompiers

Mise à disposition du sous-sol de l'ancienne mairie pour entraînement sapeurs- pompiers à partir de 18 ans, moyennant une somme de 50 € par an. Après lecture de la convention et débat, le conseil décide avec **13 voix pour**, d'accepter cette convention.

Le conseiller concerné et son pouvoir ne participent pas au débat et ne votent pas.

Compte administratif Commune : Après avoir pris connaissance des documents, Madame le Maire s'étant retirée, le conseil approuve à l'unanimité ce compte administratif par vote à main levée (**14 voix pour**).

Compte de gestion Commune : Après avoir pris connaissance des documents, le conseil approuve à l'unanimité ce compte de gestion par vote à main levée (**15 voix pour**).

Compte administratif Eau : Après avoir pris connaissance des documents, Madame le Maire s'étant retirée, le conseil approuve à l'unanimité ce compte administratif par vote à main levée (**14 voix pour**).

Compte de gestion Eau : Après avoir pris connaissance des documents, le conseil approuve à l'unanimité ce compte de gestion par vote à main levée (**15 voix pour**).

Informations diverses

- don du sang du 10 janvier 2018 : 3 nouveaux donneurs, 45 dons pour 50 donneurs présentés.
- Une rencontre a eu lieu le 14 février avec Marie Tanguy de la COR pour évoquer le problème de l'épicerie. Des solutions sont recherchées.
- Chasse communale : repas des propriétaires le 10 mars à la salle des fêtes et AG le 25 mars à 10 h, cabane de chasse.
- Conseil d'administration du CCAB le 27 février à 20 h 30 au siège de Villefranche.
- Conseil d'administration de VHB le 27 février à 20 h 30 h à Lamure.
- réunion ANEM le vendredi 9 mars à 14 h 15, Hôtel du Département.
- 6e forum démarche Géopark en Beaujolais le 10 mars de 9 h à 12 h à Chambost-Allières, théâtre.
- réunion des Maires Ruraux le 10 mars à 14 h à Lyon Vaise, au siège de Groupama.
- HVA Culture : le 17 mars Printemps des poètes à Grandris à 11 h, lectures à la bibliothèque ; chansons autour de Barbara à 20h 30, à l'Odysée. AG le 21 mars à 20 h à Poule, salle des fêtes.
- Comité de liaison projet « Ça coule de source » le 28 mars à 19 h à Beaujeu, mairie.
- Vie associative : fusion des clubs de football de Poule (USP) et de Lamure (ESL) qui deviendra : Football Club Lamure Poule (FCLP). Partage des équipements des deux clubs.

Prochain conseil : jeudi 29 mars 2018 à 20h30